

Mise en ligne le :

24 NOV. 2023

Folio N°:



st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-143

Objet : Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

- Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;
- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;
- Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;
- Vu** les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;
- Vu** la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux « Réalisation de la voirie » il faille réglementer temporairement la circulation chemin de la Pissette et rue du Coteau ;

ARRÊTE :

Article 1: Le chemin de la Pissette sera fermée à la circulation à partir du mercredi 29 novembre 2023 et ce jusqu'au samedi 16 décembre 2023. Les riverains pourront accéder à leur domicile.

Article 2 : Durant les travaux il sera interdit de stationner à tous véhicules. Une déviation sera mise en place par la rue du Coteau

Article 3: L'ensemble de la signalisation réglementaire sera mis en place par l'entreprise demanderesse ;



Folio N°:

Article 4: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 5: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

Article 6 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 7: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise EIFFAGE ROUTE ;
- CCMP ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 23 novembre 2023.

Le Maire

Pierre GOUBET